
Erratum

**Arrêté du ministre responsable
de la Faune et des Parcs en date du
20 mai 1999 concernant la délimitation des terres
du domaine public aux fins
de développer l'utilisation des
ressources fauniques**

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

Gazette officielle du Québec, 2 juin 1999, 131^e année,
numéro 22, Partie 2, page 2289.

L'intitulé aurait dû se lire «**A.M.**-99018» au lieu de
«**A.M.**, 1999».

32216